

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance mardi 05 juillet 2022

Date de convocation : 30/06/2022	Date de l'affichage : 30/06/2022
----------------------------------	----------------------------------

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le cinq du mois de juillet, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Champdor-Corcelles, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : AUBERT Anthony, BALLAND Alain, CAPRON Martine, GENOIS Aline, GREAU Xavier, JUSTET Claire, LAGGER Hugues, MARTINAND Stéphane, REY Michel, TARDY Pierre, TROIANO Thierry, SERPOL Denise.

Excusés: CORTINOVIS Jeanine (procuration donnée à Hugues LAGGER), DUFOUR Jérôme (procuration donnée à Stéphane MARTINAND), LANTRAN Pascale (procuration donnée à Denise SERPOL), MONNET Angélique (procuration donnée à Claire JUSTET), PORTELATINE Hugues (procuration donnée à Thierry TROIANO),

Absents : DESBROSSES Philippe, NAVEAU Alexandre

Secrétaire de séance : Denise SERPOL

Ouverture de la séance à 20h40

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'ajout à l'ordre du jour des 3 points suivants :

- Demande de subvention (DETR) pour la rénovation d'un versant du toit du bâtiment du lavoir au château
- Demande de subvention (DETR) pour la rénovation de la toiture du toit de l'ancienne fruitière
- Demande de subvention (DETR) pour la rénovation de la toiture d'une partie du toit du château en bardeau façade nord

Le conseil municipal donne son accord à 17 voix Pour et 0 voix Contre

1/ Validation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 04/05/2022.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, **celui-ci est validé par le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 Contre.**

2/ Emplois d'été 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut prévoir les emplois nécessaires pour assurer le bon déroulement de la saison estivale avec l'ouverture de la baignade et l'affluence sur le camping.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 VOIX Contre, demande à Monsieur le Maire de prévoir les emplois afin d'assurer le bon fonctionnement des services soit :

- 2 emplois de maître-nageur à temps complet
- 1 emploi de maître-nageur remplaçant à temps non complet
- 1 mandataire pour la régie de la baignade
- 1 mandataire remplaçant à temps non complet de la régie de la baignade

Il dit que :

- compte tenu du caractère aléatoire de ces emplois qui dépendent en partie de la fréquentation du camping et du plan d'eau, le recrutement se fera par voie contractuelle, dans le respect de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 et si nécessaire par l'intermédiaire d'une agence d'intérim.
- que la rémunération des mandataires sera basée sur
 - l'IB 382 -IM 352
- que la rémunération des maîtres-nageurs et des surveillants en titre, ainsi que les vacataires, sera calculée sur la base de :
 - IB 498 et IM 429 pour un MNS
 - IB 476 et IM 414 pour un BNSSA

Il charge le Maire d'établir le planning de ces emplois et invite le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement,

3/ Tarifs des boissons et des confiseries vendues à la baignade et location de parasols été 2022

Monsieur le Maire rappelle que les boissons et confiseries sont vendues directement par la commune à la billetterie de la baignade. La vente de ces produits est rattachée à la régie de la baignade. Il s'agit de fixer les prix de vente pour la saison d'été 2022. Monsieur le maire propose la grille tarifaire suivante :

Produits	Tarif €
Coca 0.50 cl	2
Boisson (canette)	1.50
Eau 1. 25l	1
Eau 0.50 cl	0.50
Capri sun	1
Cookies	2
Gâteau milta, prince choco	2.50
Tuiles salées, Chips (gp)	2.50
Chips petit paquet	1
Sachet bonbons	1.50
Sucette, malabar (x2)	0.50
Glace MIKO, Cônes,	2.50
fusée , Mr freeze, twister, glace à l'eau	1.50
Barre glacée (mars, snickers)	1.50
Location parasol	2

Après en avoir délibéré le Conseil municipal valide à 17 voix Pour et 0 voix Contre cette grille tarifaire.

4/ Signature de la concession domaniale pour l'exploitation du commerce multi-services communal par Mme Gaëlle HUGON ;

Monsieur le maire rappelle que la commune a été sollicitée par Madame Gaëlle HUGON pour la reprise du commerce multi-service communal suite au départ à la retraite de Mme Françoise NEYRAUD.

Son projet est d'adjoindre au **commerce d'épicerie, une activité de bar en exploitant la licence IV communale, un snacking point chaud, une pâtisserie, un dépôt de pain et la vente de journaux**

Il y a eu plusieurs réunions de travail pour mettre en place ce projet avec l'objectif de débiter l'activité le 1^{er} septembre 2022.

Cette activité est mise en place sur le domaine public communal. C'est un service à la population locale qui, répond aussi à la demande de la clientèle touristique du camping et des différents hébergements du village.

La mise à disposition des locaux commerciaux et de l'appartement se fera dans le cadre d'une concession domaniale comme cela a été fait précédemment avec Mme Françoise NEYRAUD.

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes de la concession domaniale établie entre la commune et Mme Gaëlle HUGON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix Pour et 0 voix Contre

- Valide les termes de la concession domaniale d'une durée de 3 ans qui pourra être renouvelée deux fois expressément pour la même durée, avec une redevance de 330 € TTC par mois à partir du 1^{er} septembre 2022, elle sera révisée annuellement à la date anniversaire en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. L'exploitant ne pourra occuper l'appartement que pendant la durée de la concession.
- Demande à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à la mise en place de la concession domaniale qui est octroyée à Mme Gaëlle HUGON.
- Précise qu'au moment de la signature, Mme Gaëlle HUGON remettra à la commune un chèque de caution de 3000 € TTC.

5/ Demande de Fonds de Concours à Haut Bugey Agglomération pour les travaux réseaux secs rue du four, rue Mercière, rue du Tonkin et Vie Michaud

Monsieur Le Maire explique que Haut Bugey Agglomération a mis en place un dispositif de fonds de concours pour ses communes membres qui finance les projets entre 50 000 et 500 000 € HT

La commune a lancé le projet d'électrification rurale, de génie civil et de modernisation de l'éclairage public avec le SIEA sur les rues susmentionnées, le coût s'élève à 768 800 € TTC soit 640 666.67 HT. Une fois déduit la participation du SIEA et la récupération de la TVA effectuée, le SIEA facturera le reste à charge de la commune qui s'élève à 516 846.11 € HT.

Le Conseil Municipal valide à 17 voix Pour et 0 voix Contre la demande de fonds de concours.

6/ Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour les travaux de modernisation de l'éclairage public rue du four, rue Mercière, rue du Tonkin et Vie Michaud.

Monsieur Le Maire explique que la commune a lancé le projet de modernisation de l'éclairage public avec le SIEA sur les rues **du Four, Mercière, du Tonkin et la Vie Michaud**. Le coût de ces travaux s'élève à 82 200 € TTC soit 68 500 HT. Une fois déduit la participation du SIEA et la récupération de la TVA effectuée, le SIEA facturera le reste à charge de la commune qui s'élève à 46 931.11€ HT.

Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de DETR ainsi qu'une subvention auprès du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 voix Contre valide les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de l'Ain.

7/ Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les travaux des réseaux secs rue du Four, rue Mercière, rue du Tonkin et La Vie Michaud.

Monsieur Le Maire explique que la commune a lancé le projet d'électrification rurale, de génie civil et de modernisation de l'éclairage public avec le SIEA sur les rues susmentionnées, le coût s'élève à 768 800€ TTC soit 640 666.67€ HT. Une fois déduit la participation du SIEA et la récupération de la TVA effectuée, le SIEA facturera le reste à charge de la commune qui s'élève à 516 846.11€ HT.

Afin de financer ces travaux Monsieur le Maire propose de mettre en place une ligne de trésorerie pour le montant restant à charge de la commune soit 516 846.11€ HT.

Le Conseil Municipal valide à 17 voix Pour et 0 voix Contre la mise en place d'une ligne trésorerie pour régler le reste à charge de la commune.

8/ Tarifs de la cantine et de la garderie à partir de la rentrée 2022-2023

Monsieur le maire explique qu'un certain nombre d'enfants sont inscrits en garderie du soir mais les parents viennent les chercher à la sortie de l'école.

Cet usage vient du fait que ce service est gratuit. Monsieur Le Maire rappelle que la commune met deux agents pour assurer ce service de garderie du soir.

Il propose de fixer un tarif afin d'éviter ces abus qui ont un coût non négligeable en frais de personnel;

service	2021-2022	2022-2023
garderie du soir	gratuité	1 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 17 voix Pour et 0 voix Contre **APPROUVE** la proposition tarifaire ci-dessus exposée.

9/ Demande de subventions auprès de l'ETAT (DETR) pour la rénovation de la toiture d'une partie du toit du château en bardeau façade nord

Monsieur Le Maire explique que la commune a demandé 1 devis pour les travaux de rénovation d'une partie du toit du château en bardeau façade nord (4781.94 € HT). Il propose de solliciter la DETR auprès de l'ETAT pour ces travaux.

Le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 voix Contre valide la demande de DETR auprès de l'Etat.

10/ Demande de subventions auprès de l'ETAT (DETR) pour la rénovation de la toiture du toit de l'ancienne fruitière

Monsieur Le Maire explique que la commune a demandé 1 devis pour les travaux de rénovation de la toiture du toit de l'ancienne fruitière (24 465.22€ HT). Il propose de solliciter la DETR auprès de l'ETAT pour ces travaux.

Le Conseil Municipal valide à 17 voix Pour et 0 voix Contre la demande de DETR auprès de l'Etat pour les travaux sus-mentionnés.

11/ Demande de subventions auprès de l'ETAT (DETR) pour la rénovation d'un versant du toit du bâtiment du lavoir au château

Monsieur Le Maire explique que la commune a demandé 1 devis pour les travaux de rénovation de la toiture d'un versant du toit du bâtiment du lavoir (6592.52 € HT). Il propose de solliciter la DETR auprès de l'ETAT pour ces travaux.

Le Conseil Municipal valide à 17 voix Pour et 0 voix Contre la demande de DETR auprès de l'Etat.

Informations diverses

- Les deux appartements qui ont été rénovés dernièrement ont été loués.
- Tour de l'Ain : il y aurait besoin de signaleurs.
- Tour du Valromey : les étapes du 16 et 17 juillet passeront sur la commune.
- L'exposition au château démarre le 09 juillet et s'achèvera le 18 août. Le vernissage aura lieu le 10 juillet.
- La commune a recruté un nouveau régisseur Mr Pascal OPERON pour la régie du camping-gîte-tennis-baignade.

Fin de la séance à 21h55

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

Mme SERPOL Denise, secrétaire de séance

